

Comité technique local du 29/03/2021
Recours à des contractuels et recrutement d'apprentis (pour information)

I- Recours à des contractuels

Afin de répondre au mieux aux besoins des services, des opérations de recrutement de contractuels peuvent être organisées. Elles ont notamment pour objet de pourvoir des postes restés vacants à l'issue des mouvements et de couvrir, le cas échéant, des fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles.

Le recours à des contractuels est aujourd'hui envisagé, en Charente, dans deux cadres différents :

- renfort au profit du CSB, suite aux opérations de rebasage, ce recrutement étant en attente d'autorisation par l'administration centrale ;
- possibilité de compenser l'affectation d'agents de la DGFIP en qualité d'animateurs permanents à temps plein dans un EFS, ceux-ci conservant leur affectation locale et ne créant de ce fait aucune vacance d'emploi.

Pour la Charente, est ainsi envisagé le recrutement d'un contractuel pour compenser l'affectation d'un agent du SIP d'Angoulême à l'EFS de Mansle à compter du 01/09/2022.

II- Recrutement d'apprentis

L'apprentissage, formule d'enseignement en alternance qui permet à un jeune, âgé de 16 à 29 ans révolus, d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national dans la fonction publique de l'État, se poursuit en 2021.

Dans ce contexte, la DGFIP participera, à nouveau, au dispositif d'accueil d'apprentis pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Depuis l'instauration de ce dispositif, la DDFIP de la Charente a ainsi contribué à la formation :

- de 3 étudiants en BTS topographique, au PTGC, sur les périodes de septembre 2015 à août 2017, septembre 2018 à août 2020 et septembre 2020 à août 2022 ;
- de 3 étudiants en DUT carrière juridique au sein d'un des SPF (2016-2017 pour une première année uniquement, puis 2017-2019, puis 2019-2020 pour une deuxième année seulement) et de la dernière étudiante en date pour une licence en affaires juridiques (2020-2021) ;
- de 2 étudiants en master 2 « administration publique » au sein de la MDRA, lors des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 ;
- d'un étudiant en BTS « responsable de chantier bâtiments et travaux publics » à la DDFIP (BIL) de décembre 2020 à septembre 2022.

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, le recrutement d'apprentis au sein du SPF et de la MDRA, dans les mêmes filières de formation, est envisagé.